

Décision du 7 juillet 2015 relative aux modifications des règles de fonctionnement de la chambre de compensation et du système de règlement-livraison d'instruments financiers LCH.CLEARNET SA supprimant les restrictions relatives aux agents de règlement pour les produits de taux

L'Autorité des marchés financiers,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 440-1 et L. 621-7 ;

Vu le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, et notamment ses articles 541-1, 560-1 et suivants ;

Vu la demande de LCH.CLEARNET SA en date du 25 juin 2015 ;

Décide :

Article 1^{er}

Sont approuvées les modifications des règles de fonctionnement de LCH.CLEARNET SA, en sa qualité de chambre de compensation et de système de règlement-livraison d'instruments financiers, telles qu'annexées à la présente décision.

Elles entreront en vigueur à la date déterminée par LCH.Clearnet SA.

Article 2

La présente décision sera notifiée à LCH.CLEARNET SA et publiée sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers.

Fait à Paris, le 7 juillet 2015

Le Président de l'AMF

Gérard RAMEIX

Modification. des Règles de la Compensation de LCH.Clearnet SA soumise à l'approbation du Collège de l'AMF

1. Suppression de l'interdiction faite aux Adhérents Compensateurs effectuant des Transactions exécutées ou déclarées sur les Plateformes de Négociation et Appariement, de recourir à plusieurs Participants de Livraison

Article 2.2.3.9

~~Pour les Transactions exécutées ou déclarées sur les Plateformes de Négociation et Appariement, un Adhérent Compensateur ne peut utiliser les services que d'un seul Participant de Livraison par système de règlement et de livraison d'instruments financiers ou par dépositaire central.~~

Article 2.2.3.10

~~L'Adhérent Compensateur doit requérir du Participant de Livraison qu'il ouvre en son nom, auprès du système de règlement et de livraison d'Instruments Financiers ou du dépositaire central d'Instruments Financiers concerné, un compte unique dédié exclusivement au dénouement des Transactions de l'Adhérent Compensateur exécutées ou déclarées sur les Plateformes de Négociation et Appariement.~~